

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 août 2024 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M..Yvan Côté, Maire  
Mme Jocelyne Boivin, conseillère  
M. Michel Cordeau, conseiller  
M. Claude Tessier, conseiller  
M. Yvan Duval, conseiller  
M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller  
M. Steeve Gauthier, conseiller  
M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 ;
5. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
6. Certificats de crédits disponibles ;
7. Rapport du service d'urbanisme ;
8. Rapport du directeur général ;
9. Adoption du Règlement 2024-294 modifiant le Règlement des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme 2018-159 et ses amendements ;
10. Adoption du Règlement 2024-295 modifiant le Règlement de zonage 2017-250 et ses amendements ;
11. Adoption du Règlement 2024-296 modifiant le Règlement de lotissement 2018-267 et ses amendements ;
12. Adoption du Règlement 2024-297 modifiant le règlement de construction 2018-260 et ses amendements ;
13. Adoption du Règlement 2024-298 relatif au PIIA ;
14. Avis de motion, Règlement 2024-299 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU) 2019-268 et ses amendements ;
15. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de Règlement 2024-299 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU) 2019-268 et ses amendements ;
16. Autres sujets ;
17. Période de questions ;
18. Levée de la séance.

---

### **1- Ouverture de la séance**

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Présence et vérification du quorum**

Tous les membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

### **3.- Adoption de l'ordre du jour**

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. Le greffier-trésorier suggère de retirer l'item 15 de l'ordre du jour. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

**CA-24-08-19-01 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024**

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

**CA-24-08-19-02 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2024 avec les modifications est adopté.**

**ADOPTÉ**

### **5.- Acceptation des listes et rapports mensuels**

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de juillet 2024 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de juillet 2024.

**CA-24-08-19-03 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de juillet 2024 avec les modifications, sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

### **6.- Certificats de crédits disponibles**

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois d'août 2024.

---

**CA-24-08-19-04 Sur proposition de Yvan Duval faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

**7.- Rapport du service d'urbanisme**

**CA-24-08-19-05 Sur proposition de Yvan Duval dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de juillet.**

**ADOPTÉ**

**8.- Rapport du directeur général**

Le directeur général dépose son rapport.

**CA-24-08-19-06 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil prend acte du rapport du directeur général.**

**ADOPTÉ**

**9. - Adoption du Règlement 2024-294 modifiant le Règlement des permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme 2018-259 et ses amendements.**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le Règlement numéro 2024-294 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme.

Une demande de dispense de lecture du règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du premier projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-294 et renoncent à sa lecture.

Michel Cordeau explique aux membres du conseil que, suite à l'adoption du premier projet de règlement et à des discussions avec la MRC de la Jacques-Cartier, des changements ont été apportés au règlement soumis pour adoption (règlement final) par rapport au 1<sup>er</sup> projet de règlement adopté lors de la dernière séance. Il explique que ces changements consistent essentiellement de changements de mise en forme et de l'ajout de l'article 40 alinéa 7 concernant les permis de construire dans les zones forestières.

Le règlement final no. 2024-294 a été transmis, avec modifications, aux membres du conseil ce 19 août 2024 à 10h09. Les membres du conseil acceptent unanimement que ce sujet soit traité ce jour, renonçant ainsi au délai prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

**CA-24-08-19-07 Sur proposition de Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-294, tel que modifié.**

**ADOPTÉ**

---

**10, - Adoption du Règlement 2024-295 modifiant le Règlement de zonage 2017-250 et ses amendements.**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption du Règlement numéro 2024-295 relatif au règlement de zonage.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du premier projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-295 et renoncent à sa lecture.

Michel Cordeau explique aux membres du conseil que, suite à l'adoption du premier projet de règlement et à des discussions avec la MRC de la Jacques-Cartier, des changements ont été apportés au règlement soumis pour adoption (règlement final) par rapport au 1<sup>er</sup> projet de règlement adopté lors de la dernière séance. Il explique que ces changements consistent essentiellement de changements de mise en forme, du retrait de l'article 42 alinéa 2 concernant les roulottes, de l'ajout de l'article 138.1 concernant les cabanes à sucre privées et de modifications à l'annexe B (Grille des spécifications) concernant la largeur minimale à la rive, afin qu'elle concorde avec le règlement de lotissement.

Le règlement final no. 2024-295 a été transmis, avec modifications, aux membres du conseil ce 19 août 2024 à 12h09. Les membres du conseil acceptent unanimement que ce sujet soit traité ce jour, renonçant ainsi au délai prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

**CA-24-08-19-08 Sur proposition de Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-295, tel que modifié.**

**ADOPTÉ**

**11. - Adoption du Règlement 2024-296 modifiant le Règlement de lotissement 2018-267 et ses amendements.**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption du Règlement numéro 2024-296 relatif au règlement de lotissement.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du premier projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-296 et renoncent à sa lecture.

Michel Cordeau explique aux membres du conseil que, suite à l'adoption du premier projet de règlement et à des discussions avec la MRC de la Jacques-Cartier, des changements ont été apportés au règlement soumis pour adoption (règlement final) par rapport au 1<sup>er</sup> projet de règlement adopté

---

lors de la dernière séance. Il explique que ces changements consistent essentiellement de changements de mise en forme et de l'ajout de l'article 25.1 concernant le lotissement en zone forestière.

Le règlement final no. 2024-296 a été transmis, avec modifications, aux membres du conseil ce 19 août 2024 à 10h09. Les membres du conseil acceptent unanimement que ce sujet soit traité ce jour, renonçant ainsi au délai prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

**CA-24-08-19-09 Sur proposition de Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-296, tel que modifié.**

**ADOPTÉ**

**12. - Adoption du Règlement 2024-297 modifiant le règlement de construction 2018-260 et ses amendements ;**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 19 août 2024;

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption du Règlement numéro 2024-297 relatif au règlement de construction

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du premier projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-297 et renoncent à sa lecture.

Michel Cordeau explique aux membres du conseil que, suite à l'adoption du premier projet de règlement et à des discussions avec la MRC de la Jacques-Cartier, des changements ont été apportés au règlement soumis pour adoption (règlement final) par rapport au 1<sup>er</sup> projet de règlement adopté lors de la dernière séance. Il explique que ces changements consistent essentiellement de changements de mise en forme et de la modification de l'article 14.1 concernant les fondations d'un camp et abri forestier, afin qu'elle concorde avec le règlement de zonage.

Le règlement final no. 2024-296 a été transmis, avec modifications, aux membres du conseil ce 19 août 2024 à 10h09. Les membres du conseil acceptent unanimement que ce sujet soit traité ce jour, renonçant ainsi au délai prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

**CA-24-08-19-10 Sur proposition de Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-297, tel que modifié.**

**ADOPTÉ**

**13. - Adoption du Règlement 2024-298 relatif au PIIA ;**

---

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption du Règlement numéro 2024-298 relatif au PIIA.

Une demande de dispense de lecture de ce Règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du premier projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-298 et renoncent à sa lecture.

Il est important de préciser que des changements ont été apportés au règlement soumis pour adoption (règlement final) par rapport au 1<sup>er</sup> projet de règlement adopté lors de la dernière séance mais qu'il s'agit uniquement de changements de mise en forme.

Le règlement final no. 2024-298 a été transmis, avec modifications, aux membres du conseil ce 19 août 2024 à 10h09. Les membres du conseil acceptent unanimement que ce sujet soit traité ce jour, renonçant ainsi au délai prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

**CA-24-08-19-11 Sur proposition de Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-298, tel que modifié.**

**ADOPTÉ**

**14. - Avis de motion, Règlement 2024-299 modifiant le Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU) 2019-268 et ses amendements ;**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un règlement 2024-299 sera présenté relatif au Règlement harmonisé sur la sécurité publique (RMU).

**15. – Ce point a été retiré de l'ordre du jour**

**20. - Autres sujets**

20.1 – Avis de motion remerciements à Michel Cordeau

L'ensemble des conseillers soumet une mention de remerciements ainsi que de félicitations pour son excellent travail relatif aux différents règlements de concordance avec la MRC qui ont été adoptés à cette séance.

**21. – Période de questions**

---

Aucune question

**22- Levée de la séance**

La séance est levée

**CA-24-08-19-12 Sur proposition de Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h20.**

**ADOPTÉ**

---

**Yvan Côté**  
**Maire**

---

**Luc Harvey**  
**Greffier-trésorier**